Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20230615-DM202330615\_22-DE Date de télétransmission : 16/06/2023 Date de réception préfecture : 16/06/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43 Nombr

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 30

Nombre de procurations : 7

#### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Danielle JUBAN Monsieur Jean-Claude GIRARD Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nuray AKPINARISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTINGENDRE

Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGINCLAUDET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Monique BAYARD

#### Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET Madame Claire TOMASELLI Madame Océane CHARRET-GODARD Monsieur Guillaume RUET Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Monsieur Philippe BELLEVILLE

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

DM20230615 22 N°22 - 1/3

## OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à lover modéré - Fichier partagé de la demande - Association

Habitat à loyer modéré - Fichier partagé de la demande - Association Régionale d'Études pour l'Habitat Est (AREHA Est) - Concours financier 2023

Relevant d'une démarche impulsée par Dijon métropole, le fichier partagé de la demande de logement à loyer modéré est, depuis le début de l'année 2011, porté par l'association régionale d'études pour l'Habitat Est (AREHA Est) habilitée par l'État à gérer le numéro unique de chaque demandeur ainsi que la relation avec les dispositifs nationaux dont le système National d'Enregistrement (SNE).

Ce dispositif simplifie les démarches des demandeurs qui n'ont qu'un seul dossier à déposer avec la possibilité de le faire en ligne. Il permet également une observation territorialisée et partagée entre l'ensemble des acteurs et partenaires du logement à loyer modéré permettant d'apprécier les besoins sur les plans quantitatif et qualitatif avec pour finalité d'orienter et d'objectiver les politiques de programmation.

A l'échelle de Dijon métropole, au 1er janvier 2023, étaient enregistrés 10 113 ménages demandeurs soit, vis-à-vis des années antérieures, un nombre qui se maintient à la hausse (9 714 en 2022 ; 9 624 en 2021 ; 9 431 en 2020 ; 9 482 en 2019 ; 9 240 en 2018) :

- 58,08% soit 5 874 dossiers correspondent à des demandes d'entrée dans le parc locatif conventionné (contre 5 492 en 2022, 5 418 en 2021, 5 206 en 2020, 5 314 en 2019 et 5 148 en 2018);
- 41,92% correspondent aux 4 239 dossiers de changement de logement (contre 4 222 en 2022, 4 206 en 2021, 4 225 en 2020, 4 168 en 2019 et 4 092 en 2018).

La tension reste significative au regard d'un volume d'attributions effectuées durant l'année 2022 qui s'élève à 2 507 (contre 3 175 en 2021, 2 627 en 2020 ; 2 803 en 2019) :

- 1 666 logements ont été attribués à des entrants dans le parc conventionné (66,45%);
- 841 attributions ont satisfait un changement de logement à loyer modéré (33,55%).

Au titre de l'exercice 2023, pour le fonctionnement de cet outil partagé, l'Association Régionale d'Études pour l'Habitat Est (AREHA Est) sollicite auprès de Dijon métropole un concours financier à hauteur de 5 000 €, soit un montant inchangé depuis 2012, représentant 4,9% de son budget prévisionnel (99 350 €).

Il est précisé que l'AREHA Est a sollicité également les contributions de l'État, d'Action Logement, d'autres collectivités telles que le Département de la Côte-d'Or qui se mobilise à même hauteur que Dijon métropole ; le dispositif étant financé également par les bailleurs sociaux.

# Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer à l'Association Régionale d'Études pour l'Habitat Est (AREHA Est), dans le cadre du co-financement du fichier partagé de la demande d'habitat à loyer modéré, un concours financier d'un montant de 5 000 € au titre de l'exercice 2023 ;
- de prélever les crédits correspondants sur le budget de l'exercice en cours ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Scrutin Pour: 37 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 7 PROCURATION(S)

DM20230615\_22 N°22 - 2/3

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20230615\_22 N°22 - 3/3